



Signataire : Thierry Cerutti

Date de dépôt : 18 novembre 2022

Question écrite urgente

Grève des TPG – la direction prend-elle les bonnes mesures ?

Suite à la grève du personnel des TPG des 12 et 13 octobre 2022, la direction des TPG a pris la décision de déposer plainte contre les deux principaux syndicats, à savoir SEV et Transfair, pour les motifs suivants notamment :

- véhicules non mis à disposition (non sortis) le 13 octobre 2022 ;
- d'énumérer tous les collaborateurs qui n'ont pas pu effectuer leur travail les 12 et 13 octobre 2022 ;
- de n'avoir pas prévu un service de sécurité interne.

Et la liste n'est pas exhaustive.

Dès lors qu'un accord a été finalement trouvé et validé par tous les acteurs concernés, que les enjeux futurs des TPG sont plus importants que des batailles de chiffonniers au goût de relent, la direction des TPG ne devrait-elle pas se focaliser et se concentrer sur l'avenir en partenariat avec les syndicats pour son bon fonctionnement ?

La direction des TPG se doit aujourd'hui de prévoir et planifier le bon fonctionnement de son institution en lieu et place d'ouvrir d'autres brèches susceptibles de remettre en cause la paix sociale obtenue après la grève des 12 et 13 octobre 2022. Gouverner, c'est prévoir et anticiper !

Ma question au Conseil d'Etat est la suivante :

Est-ce qu'il n'est pas temps de siffler la fin de la récréation et de remettre tout ce monde autour de la table pour préparer ensemble l'avenir des TPG ?